

Arrêté du 15 avril 2008 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'Assistance publique - hôpitaux de Paris au titre de l'activité déclarée au mois de février 2008

15/04/2008

Le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'AP-HP au titre de l'activité déclarée au mois de février 2008 est arrêté à : 242 985 886,35 €.
Ce texte détaille les éléments composant cette somme.